



N° D'IMPRIMÉ C 61937624

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE		N° DU PROCÈS-VERBAL																																																																																	
Contrôle technique périodique		16/04/2024		24120399																																																																																	
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																																			
Favorable		<p>Défaillances mineures : 4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG</p> <p>Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 13/01/2021 : 36885 km / 19/02/2021 : 37527 km / 16/03/2023 : 60604 km</p>																																																																																			
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ																																																																																					
15/04/2026																																																																																					
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE																																																																																					
Contrôle technique périodique																																																																																					
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																																					
N° D'AGRÈMENT : S054C045																																																																																					
(9) RAISON SOCIALE : SAS J.M.L.																																																																																					
(3) ADRESSES : 34,BOULEVARD DU 26EME R.I. 54000 NANCY Tél : 03.83.37.33.44 - Fax : 09.80.40.04.23																																																																																					
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																																					
N° D'AGRÈMENT : 054D1161																																																																																					
SIGNATURE :																																																																																					
NOM ET PRENOM : Non renseignés																																																																																					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																																					
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																																			
EJ-852-GN (F)	13/01/2017	13/01/2017																																																																																			
Marque	Désignation commerciale																																																																																				
TOYOTA	YARIS HYBRID																																																																																				
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre																																																																																			
VNKKD3D340A300659	M1	VP																																																																																			
Type/CNIT	Énergie																																																																																				
M10JTOVP016J749	EH																																																																																				
Document(s) présenté(s)																																																																																					
Certificat d'immatriculation																																																																																					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																																			
62087																																																																																					
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE																																																																																					
PROCÈS-VERBAL N° :		DATE :																																																																																			
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :																																																																																					
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à +8 m/km) :</td> <td colspan="4">+4.0 m/km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤ 30%) :</td> <td colspan="2">2 %</td> <td colspan="2">23 %</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">757 daN</td> <td colspan="2">470 daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>246 daN</td> <td>227 daN</td> <td>158 daN</td> <td>151 daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%) :</td> <td colspan="2">8 %</td> <td colspan="2">5 %</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>246 daN</td> <td>227 daN</td> <td>158 daN</td> <td>151 daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité global (≥58 %) :</td> <td colspan="4">63 %</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :</td> <td colspan="4">20 %</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Émissions à l'échappement</td> </tr> <tr> <td>CO ralenti (≤0.3 %) :</td> <td colspan="2">0 %</td> <td>CO ralenti accéléré (≤0.2 %) :</td> <td colspan="1">0 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2"></td> <td>Lambda (0.97 à 1.03) :</td> <td colspan="1">1.006</td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :</td> <td colspan="2">-2.3 %</td> <td colspan="2">-1.7 %</td> </tr> <tr> <td>Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :</td> <td colspan="2">-3.6 %</td> <td colspan="2">-3.0 %</td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à +8 m/km) :	+4.0 m/km				Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	2 %		23 %		Forces verticales :	757 daN		470 daN		Frein de service					Forces de freinage :	246 daN	227 daN	158 daN	151 daN	Déséquilibre (<20%) :	8 %		5 %		Forces de freinage (efficacité) :	246 daN	227 daN	158 daN	151 daN	Taux d'efficacité global (≥58 %) :	63 %				Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	20 %				Émissions à l'échappement					CO ralenti (≤0.3 %) :	0 %		CO ralenti accéléré (≤0.2 %) :	0 %				Lambda (0.97 à 1.03) :	1.006	Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-2.3 %		-1.7 %		Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-3.6 %		-3.0 %	
	AVANT		ARRIÈRE																																																																																		
	G	D	G	D																																																																																	
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+4.0 m/km																																																																																				
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	2 %		23 %																																																																																		
Forces verticales :	757 daN		470 daN																																																																																		
Frein de service																																																																																					
Forces de freinage :	246 daN	227 daN	158 daN	151 daN																																																																																	
Déséquilibre (<20%) :	8 %		5 %																																																																																		
Forces de freinage (efficacité) :	246 daN	227 daN	158 daN	151 daN																																																																																	
Taux d'efficacité global (≥58 %) :	63 %																																																																																				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	20 %																																																																																				
Émissions à l'échappement																																																																																					
CO ralenti (≤0.3 %) :	0 %		CO ralenti accéléré (≤0.2 %) :	0 %																																																																																	
			Lambda (0.97 à 1.03) :	1.006																																																																																	
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-2.3 %		-1.7 %																																																																																		
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-3.6 %		-3.0 %																																																																																		



es points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

es valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule
ontrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).

n cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré
procès-verbal.

le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de
maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément
aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application
art. 1^{er} de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).

la contre-visite doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois après le contrôle
technique. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique est obligatoire. Lorsque la
contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle
technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit
obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet
est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont
définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

ous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous
concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le
présent procès-verbal.